



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 5
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-CINQ MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 MAI 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Jean-Luc MATTEL), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUITE A DEMISSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'UNE STRUCTURE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE (SISHT) DEL2023-66

Rapporteur : François BARBIER

Vu la délibération n°2020-077 du 10 juillet 2020 désignant les délégués au Syndicat Intercommunal d'une Structure d'Hébergement Temporaire (SISHT) ;

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales qui précise que Les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Par dérogation, l'assemblée délibérante peut décider à l'unanimité de recourir à un vote à main levée.

Considérant la démission de Madame Catherine DUBUC-VENET de son mandat de conseillère municipale.

Considérant la nécessité de remplacer Madame Catherine DUBUC-VENET en tant que déléguée de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'une Structure d'Hébergement Temporaire (SISHT) ;

Il est proposé au conseil de désigner un nouveau membre titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'une Structure d'Hébergement Temporaire (SISHT)

Est candidate pour être membre titulaire Madame Noëlle GRAVAUD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12

Contre :

Abstention :

- **DE DESIGNER** Madame Noëlle GRAVAUD déléguée titulaires d

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230525-DEL202366-DE

Les deux délégués titulaires au sein du Syndicat Intercommunal d'Hébergement Temporaire (SISHT) sont Madame Peggy LE BRUCHEC et Madame Noëlle GRAVAUD

En Mairie, le 25 mai 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le